

Vie de l'association

PROPOS DU TRESORIER

Ne serait-ce qu'à cause d'une criante absence de crédit, il n'est pas raisonnable d'imaginer aujourd'hui on ne sait quelle campagne publicitaire d'adhésions à l'A.B.F.

Mais chaque membre de l'A.B.F., et particulièrement le responsable de section ou groupe, a le droit de se considérer comme mandaté pour susciter autour de lui adhésions ou ré-adhésions à l'association ; l'A.B.F. est en mesure d'adresser, sur demande, des formulaires imprimés d'adhésion (préciser la quantité s.v.p.).

Pour faciliter la tenue de la comptabilité, il est instamment demandé d'adresser à l'A.B.F. le montant complet de la cotisation annuelle ; le cas échéant, le reversement des quarts de cotisation aux sections et groupes sera fait très régulièrement... dans la mesure où chacun aura contribué ainsi au bon ordre de cette comptabilité.

Dès 1973, l'A.B.F. devrait être en mesure d'adresser régulièrement aux présidents des groupes et sections la fiche individuelle et annuelle de chaque membre qui aura indiqué ses options en réglant la cotisation annuelle : ainsi groupes et sections pourront constituer automatiquement leurs propres fichiers, remis à jour chaque année.

A ce sujet, il convient de noter que, comme pour l'adhésion, le choix d'un groupe et d'une section n'est valable que pour l'année de cotisation : en effet, au cours de sa carrière, le bibliothécaire peut, par exemple, être appelé à changer de fonction, ou de région, ou simplement souhaiter changer de groupe ou de section.

C'est pourquoi, en fin d'année, et généralement sur une page spéciale du dernier bulletin trimestriel, les membres de l'A.B.F. seront invités à payer leur cotisation pour l'année prochaine en joignant au titre de paiement la formule d'adhésion annuelle, sur laquelle sera indiqué le choix du groupe et de la section.

De ce fait, l'assemblée générale de chaque groupe et section pourra être tenue en toute régularité, au cours du premier trimestre de l'année civile, par des membres à jour de cotisation ; à plus forte raison, l'assemblée générale nationale, traditionnellement tenue à la fin des congrès annuels au mois de mai, ne rassemblera que d'authentiques membres cotisants.

L'application de ces quelques consignes contribuera grandement au bon fonctionnement de l'A.B.F., tant il est vrai qu'une association n'est jamais que ce que la font ses membres associés.

Jean-Marie DAUDRIX.
